



**Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2019)
Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre
(Hauts-de-Seine)
Visite du 5 au 8 septembre 2016 (1^{ère} visite)**

1. BONNES PRATIQUES

Dans le contexte de fortes contraintes budgétaires du CASH, les effectifs de la psychiatrie ont été maintenus et les moyens financiers (dotation de financement) accordés pour la psychiatrie à l'établissement sont bien consacrés à la santé mentale.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La bonne pratique est toujours d'actualité au sein de l'établissement.

La procédure de notification des mesures et d'information des patients hospitalisés sans consentement est immédiate, complète et respecte la séparation des fonctions symboliques des différents agents, tous dûment formés.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La bonne pratique est toujours d'actualité au sein de l'établissement.

La confidentialité de l'hospitalisation est respectée y compris vis-à-vis des services de police qui n'obtiennent cette information que sur présentation d'une réquisition.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La bonne pratique est toujours d'actualité au sein de l'établissement.

Il convient de signaler l'attention portée à la diététique et aux bons usages alimentaires au bénéfice d'une population de patients exposés à la surcharge pondérale par la sédentarité, le tabagisme et les médicaments. Des interventions de diététiciennes se réalisent au sein des unités d'hospitalisation, comme dans les CMP.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La bonne pratique est toujours d'actualité au sein de l'établissement.

2. RECOMMANDATIONS

L'ensemble des recommandations fait l'objet d'un plan d'action dont le suivi est rapporté à l'Agence régionale de santé.

La permanence du bureau des représentants des usagers est très peu sollicitée par les patients des unités de psychiatrie. Il conviendrait d'améliorer l'information des patients sur cette entité.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La liste des représentants des usagers avec leur photo est désormais affichée dans les services. Cette affiche décrit les missions de la CDU et les coordonnées des représentants des usagers. Un espace dédié aux représentants des usagers a été organisé dans la salle d'accueil avec mise à disposition d'un présentoir et de plaquette d'informations à l'attention des usagers

Le livret d'accueil destiné aux patients en soins psychiatriques est inexact, obsolète et incomplet. Un livret d'accueil spécifique, complet et à jour doit être réalisé et remis à chaque patient.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le livret d'accueil a fait l'objet d'une mise à jour début 2019. Il est remis à chaque patient au cours de son séjour.

Le tableau de l'ordre des avocats du barreau des Hauts-de-Seine doit être affiché dans les unités d'hospitalisation.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La mise en œuvre de cette recommandation est en cours

Les restrictions à la liberté d'aller et venir doivent demeurer exceptionnelles et être uniquement justifiées par l'état clinique du patient.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les hospitalisations en milieu fermé sont justifiées uniquement par l'état clinique du patient. L'ouverture de l'unité post aigue permet de diminuer la durée des séjours en unité fermée et de prendre en charge, dans cette unité, des patients hospitalisés sans consentement en voie de consolidation ou de réadaptation qui peuvent alors aller et venir sans restriction

La pratique de mise en chambre fermée est assimilable à une décision d'isolement et, à ce titre, devra être tracée dans le registre prévu par l'article L 3222-5-1 du code de la santé publique.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le registre des isolements tenu à jour existe et intègre toutes les décisions d'isolement. Un nouveau support de prescription a été validé fin 2017. Il sera intégré au dossier patient informatisé dans le cadre du déploiement de la prescription d'isolement intégrée au dossier patient informatisé.

Le registre prévu par l'article L 3222-5-1 du code de la santé publique doit être formalisé et une version numérique interrogeable depuis les postes de soins doit être élaborée.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le registre des mesures d'isolement est en cours d'intégration au dossier patient informatisé

Le bouton permettant de désactiver un appel est situé dans le couloir de l'unité à proximité de la porte de la chambre concernée. Ce bouton devrait être placé près du lit de la personne qui a appelé. Le personnel ne dispose pas d'appareil individuel d'appel. Il conviendrait de mettre en place un tel équipement.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les demandes de travaux permettant la modification du système d'appel sont en cours

Il semblerait que les agents de sûreté ou de sécurité interviennent parfois de façon physique sur des patients agités. Ce type d'intervention doit rester du ressort du personnel soignant, l'équipe de sécurité de l'établissement n'intervenant que « pour faire nombre ». Les comptes-rendus d'intervention du service de sécurité mentionnent l'identité des patients. Il convient de cesser cette atteinte injustifiable au secret médical.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La réorganisation du pôle de santé mentale mise en œuvre avec l'accueil du secteur de psychiatrie de Courbevoie a permis d'augmenter les effectifs soignants mobilisables en cas d'agitation d'un patient. La sécurité n'est sollicitée qu'en cas de déclenchement des PTI et les équipes de sécurité n'interviennent pas physiquement auprès des patients. L'ensemble du personnel (soignants, bureau de consultations, rééducateurs/psychomoteurs, assistantes sociales) dispose d'un PTI. Les règles relatives à la confidentialité ont été rappelées à l'équipe de sécurité afin que l'identité des patients n'apparaisse plus dans les comptes rendus d'intervention.

Sauf contre-indication médicale spécifique, les patients de l'unité « Psy 3 » doivent pouvoir conserver leurs cigarettes et accéder librement à la cour pour fumer.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation mettant en cause la sécurité incendie dans les locaux actuels n'a pas encore pu être mise en œuvre. Les patients de l'unité « Psy 3 » peuvent accéder à la cour pour fumer.

L'accès au téléphone portable doit être la règle et l'interdiction l'exception, motivée par des raisons médicales. Les patients doivent avoir librement accès à un téléphone – sans avoir à solliciter l'intervention ou l'autorisation d'un soignant (sauf exception individuelle dûment justifiée par des motifs thérapeutiques) – dans des conditions garantissant la confidentialité des conversations.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'accès au téléphone portable est la règle sauf restrictions motivées par des motifs cliniques.

Les patients n'ont pas accès à la Wifi alors que le site internet du CASH contient des informations qui leurs sont destinées. Il conviendrait de mettre la Wifi à leur disposition.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Une étude de faisabilité sur le déploiement d'une borne wifi est en cours.

Les visites se déroulent dans des lieux qui ne garantissent aucune intimité et aucune confidentialité. Il conviendrait de prévoir une pièce adaptée aux visites.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La réorganisation du pôle Santé mentale a permis de créer un salon d'accueil vaste et convivial équipé de canapés et d'une machine à café. Dans les unités ouvertes, deux salons d'accueil famille-visiteurs ont été installés. En unité 3, l'architecture actuelle ne permet pas d'opérer des modifications

Par ailleurs, le protocole d'accord entre le CASH et l'EPS Roger Prévot a été validé par l'ARS, protocole qui programme la relocalisation sur le site de Nanterre de l'ensemble des activités d'hospitalisation des deux établissements. Ce projet va se traduire par un investissement majeur avec reconstruction des locaux, et constituera un progrès significatif pour les conditions d'accueil des patients.

Les patients ne doivent être placés en chambre d'isolement que sur le fondement de leur état clinique ; les patients détenus ne doivent pas être exclus de ce principe.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La prescription d'un isolement est justifiée uniquement par l'état clinique du patient.

Les chambres de l'unité « Psy 2 » donnent directement sur un couloir de passage, d'où chacun peut voir l'intérieur des chambres au travers d'un fenestron. Cette disposition de l'unité lui ôte toute intimité, impression qui est accrue par l'absence de lieu convivial et accueillant, tel

qu'une salle de télévision. Le projet de rénovation devra prévoir une réorganisation plus cohérente avec le concept habituel d'une unité d'hospitalisation psychiatrique.

SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La reconfiguration du pôle a permis d'améliorer l'intimité de l'unité ouverte 2 qui n'est plus un lieu de passage.

Par ailleurs, le protocole d'accord entre le CASH et l'EPS Roger Prévot a été validé par l'ARS, protocole qui programme la relocalisation sur le site de Nanterre de l'ensemble des activités d'hospitalisation des deux établissements. Ce projet va se traduire par un investissement majeur avec reconstruction des locaux, et constituera un progrès significatif pour rapprocher l'hospitalisation des lieux de vie des patients du Nord des Hauts-de-Seine.